

COMMUNIQUÉ

Printemps 2020

**Rapport du Président 2019 – 2020 de la CHLC**
John Lee, ON

Alors que je me préparais à écrire cette mise à jour, je me suis rendu compte que cela faisait plus de deux mois que j'avais commencé à travailler à la maison et que la pandémie de COVID-19 avait tout changé. La propagation de cette maladie a été dévastatrice à bien des égards et j'espère que lorsque vous lirez ceci, vous et vos proches serez bien portants.

Ayant été président de la CHLC pendant l'absence de Lee Kirkpatrick l'année dernière, j'avais compris que les plans les mieux conçus ne peuvent pas toujours garantir le résultat escompté. Cela étant dit, personne n'aurait pu prévoir la série d'événements qui nous mèneraient au point où nous planifions maintenant notre première réunion annuelle virtuelle. Vous trouverez les détails préliminaires de cette réunion à la fin de ce communiqué et nous vous fournirons de plus amples informations dès qu'elles seront disponibles.

Notre prochaine réunion annuelle aurait été notre première dans le plus récent territoire du Canada - le Nunavut. J'attendais cette réunion historique avec beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme. Malheureusement, après avoir appris que le taux de participation à cette réunion aurait été nettement inférieur à celui des années précédentes, le comité exécutif a pris la décision très difficile de la déplacer à Ottawa, le gouvernement canadien en étant l'hôte. En raison de la pandémie, ce plan a également dû être modifié. Je tiens à remercier les gouvernements du Nunavut et du Canada pour tout le travail qu'ils ont accompli pour se préparer à nous accueillir cette année et pour leur compréhension des décisions que nous avons dû prendre.

Bien que nous ayons été extrêmement occupés par la réunion annuelle, mon équipe de direction et moi-même nous sommes également concentrés sur un certain nombre d'autres questions importantes. J'ai mentionné dans le dernier Communiqué que l'une de mes priorités en tant que président était d'améliorer l'engagement avec les délégués de la CHLC et ceux qui participent à nos travaux.

En janvier, j'ai invité plus d'une douzaine de délégués à une réunion de deux jours à Ottawa pour discuter des stratégies à mettre en œuvre pour y parvenir. Depuis lors, nous avons commencé à offrir des services de mentorat aux nouveaux représentants des administrations et nous lancerons un site Web de la CHLC beaucoup amélioré, bien que beaucoup plus tardivement qu'espéré.

De plus, nous mettrons sur pied un comité de reconnaissance visant à accroître la reconnaissance de la CHLC pour les précieuses contributions qui ont été et seront apportées par nos membres dans la poursuite de la mission de la CHLC. Enfin, je proposerai des résolutions lors de notre assemblée annuelle concernant la diversité et l'inclusion, et la crise climatique.

Bien que l'assemblée annuelle de cette année soit virtuelle, et soit beaucoup plus courte que les assemblées annuelles précédentes, nous tenterons de faire tout ce que nous pouvons pendant le temps qui nous est imparti. En outre, j'espère qu'une réunion virtuelle, étant donné sa facilité d'accès, attirera cette année des délégations plus nombreuses que par le passé, ce qui débouchera en fin de compte sur des produits de meilleure qualité.

Nos deux présidentes de Section, Joanne Klineberg et Kathleen Cunningham, nous donnent un petit aperçu de ce à quoi nous pouvons nous attendre dans les rapports qui suivent.

J'espère vous voir tous cet été. D'ici là, restez biens !



Rapport de la présidente 2019 – 2020 de la Section pénale Joanne Klineberg, CA

Le printemps est là, et cela signifie que l'été et notre réunion annuelle approchent à grands pas. Le comité directeur de la Section pénale se réunit régulièrement depuis l'automne pour préparer l'assemblée annuelle de cette année et je voudrais commencer par remercier les membres du comité directeur pour toute leur aide et leur soutien. Nous avons commencé nos préparatifs avec la grande anticipation de tenir la toute première réunion de la CHLC au Nunavut. C'est avec une grande tristesse que la CHLC a dû modifier ses plans au début de l'année. Peu de temps après, la pandémie de coronavirus nous a mis au défi de modifier une fois de plus notre planification. Nous sommes maintenant à la pointe de la planification d'une réunion virtuelle en août, afin de pouvoir faire avancer les travaux importants de la CHLC tout en veillant à faire notre part pour préserver la santé de tous les Canadiens.

Comme toujours, nous attendons avec impatience les rapports de nos groupes de travail. Ils entreprennent des travaux à plus long terme sur trois questions de procédure complexes et importantes du *Code criminel*, à savoir l'article 487 du *Code criminel*, qui prévoit le régime de base de mandats de perquisition, les télémandats, et l'article 490 du *Code criminel*, qui réglemente le traitement des objets saisis au cours d'enquêtes et de procédures pénales.

Nous sommes particulièrement désireux d'entendre notre groupe de travail sur les télémandats, une question de droit pénal d'autant plus importante étant donné l'impact de la Covid-19 sur les pratiques policières. Nous inviterons également nos délégués à participer à une discussion sur l'impact de la pandémie sur le système de justice pénale et sur les meilleures pratiques qui ont été explorées en réponse à cette pandémie.

Bien que le débat sur les résolutions soit une autre activité essentielle de la section pénale, nous avons conclu, avec une grande déception, que nous ne pourrions pas accorder aux résolutions la considération qu'elles méritent par le biais d'une plateforme virtuelle. Dans la Section pénale, nous avons une solide tradition de débat à l'échelle de la Section et un taux élevé d'approbation des résolutions, souvent aidé par des

discussions parallèles qui ont lieu lors des pauses ou des événements sociaux, ce qui conduit souvent à modifications aux résolutions qui doivent ensuite être coordonnées dans les deux langues officielles.

Étant donné la nécessité d'un ordre du jour abrégé pour accommoder les délégués de tous les fuseaux horaires du pays et les défis associés à nos processus habituels s'ils devaient prendre place sur une plateforme virtuelle, nous avons décidé, exceptionnellement, de ne pas examiner de résolutions cette année.

Je remercie les représentants d'administration pour tout le travail entrepris dans la préparation des résolutions avant que cette décision ne soit prise. Nous encourageons les juridictions à conserver les résolutions qui ont été finalisées et prêtes à être soumises, afin que nous puissions les examiner en 2021.

D'autres travaux importants se poursuivent! Lors de l'assemblée annuelle de 2019, un certain nombre de résolutions ont soulevé des questions quant à la portée du mandat de la Section pénale. Par exemple, une résolution proposait des modifications à une loi fédérale qui, bien que n'étant pas de nature pénale, impose des conséquences pour les personnes qui sont déclarées coupables d'infractions, tandis qu'une autre proposait des changements aux lois fédérales et provinciales sur les services correctionnels.

Notre plus grande force en tant qu'organisme de réforme du droit pénal est la participation d'experts en droit pénal ayant des rôles et des compétences variés, tels que des procureurs, des avocats de la défense, des universitaires, des conseillers politiques et des juges. La section pénale produit des résolutions qui continuent d'être adoptées en droit en grande partie parce qu'elles s'inspirent de tant de perspectives différentes en matière de justice pénale.

En même temps, selon le rôle qu'ils jouent dans le système de justice pénale, nos délégués peuvent avoir des opinions différentes sur ce que ce "système" inclut et, par conséquent, sur le rôle de la section pénale de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada. Les délégués de la défense peuvent représenter les intérêts de leurs clients au-delà de la condamnation et de la peine, y compris pendant toute phase de l'incarcération et même au-delà, comme les conséquences de la condamnation liées à l'immigration. Pour les procureurs,

en revanche, nombre de ces questions dépassent le cadre de leur travail et de leur expertise. Les juges et les universitaires ont leur propre point de vue, fondé sur leur expérience et les fonctions qu'ils remplissent.

Un sous-comité du Comité directeur, qui a travaillé avec diligence pour examiner de façon approfondie l'étendue de la fonction de réforme du droit de notre section, partagera ses réflexions et ses perspectives, qui stimuleront sans doute une discussion animée.



Rapport de la présidente 2019 - 2020 de la Section civile Kathleen Cunningham, CB

Je suis honorée de présider la Section civile de la CHLC pour l'année 2019-2020. En tant que nouvelle venue à la CHLC, je remercie John Lee pour ses encouragements et je

remercie tout particulièrement Maria Markatos pour son soutien pendant notre transition. Je remercie également Clark Dalton QC, pour ses conseils et son aide continus.

Ma première réunion annuelle de la CHLC a eu lieu à Yellowknife en 2015. La vaste expérience, les connaissances et les perspectives des représentants des administrations et des membres des délégations m'ont toujours impressionnée. La valeur de l'apport combiné des participants provinciaux, territoriaux et fédéraux est unique à la CHLC.

En tant que présidente du Comité directeur de la section civile, j'en préside les réunions mensuelles. Lors de nos réunions, les représentants des administrations de la Section civile suivent l'état d'avancement des projets, planifient la prochaine réunion annuelle et discutent des stratégies pour faire avancer les lois uniformes de la CHLC. Je me réjouis de travailler en étroite collaboration avec Clark Dalton, CR, notre coordinateur de projet, et source de toute l'histoire de la CHLC, pour préparer la réunion de 2020 dans le cadre de notre nouvelle réalité de réunion virtuelle. Plus d'informations ci-dessous.

En tant que présidente de la Section civile, je suis également membre du Comité exécutif, du CGEGP et du Comité des finances. Ayant participé aux réunions mensuelles, et à la réunion de direction dirigée par notre président John Lee en janvier, je suis frappée par l'occasion unique que la CHLC offre aux ministères provinciaux, territoriaux et fédéraux de travailler ensemble pour moderniser et faire fonctionner nos lois

Nous sommes tous impatients de poursuivre le travail important de la Section lors de notre réunion annuelle (virtuelle!) en août.

pour tous les Canadiens à l'échelle nationale et internationale.

Le travail de la CHLC au cours de l'année et lors des réunions annuelles offre aux provinces et territoires l'occasion de partager des informations et de travailler à l'amélioration de leurs lois pour les Canadiens et à la mise en œuvre de conventions internationales.

Mais nous ne pouvons pas faire notre travail sans la participation des représentants des administrations et des bénévoles membres des barreaux et de la communauté universitaire. Alors que nous nous préparons pour notre réunion de 2020 et au-delà, je suggère que les représentants des administrations contactent leurs associations provinciales du Barreau canadien et les encouragent à faire partie de leur délégation et, ce qui est peut-être plus important, à encourager la contribution d'idées pour les domaines du droit qui pourraient bénéficier d'une plus grande uniformité et le bénévolat pour participer à de nouveaux projets.

Depuis notre réunion à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, en août 2019, deux rapports ont été adoptés en vertu de la règle du 30 novembre :

- La loi révisée sur les ajouts testamentaires uniformes aux fiducies (2019). Nous remercions la Society of Trust and Estate Practitioners (STEP Canada) d'avoir porté ce projet à notre attention et l'engagement des membres de STEP à faire avancer le projet aussi rapidement. La loi révisée remplace le Testamentary Additions to Trusts Act 1968 de la CHLC.
- Les Lignes directrices pour la rédaction d'une législation uniforme donnant force de loi à une convention internationale. Merci à Valérie Simard d'avoir mené ce projet à son terme. Les lois uniformes suivantes, accompagnées de

commentaires, sont adoptées et recommandées pour adoption par les provinces et territoires qui n'ont pas encore promulgué de législation en relation avec ces conventions :

- a) Loi uniforme de mise en œuvre de la Convention relative à la loi applicable au trust et à sa reconnaissance (2019)
- b) Loi uniforme de mise en œuvre de conventions applicables à la vente internationale (2019)
- c) Loi uniforme de mise en œuvre de la Convention concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants (2019)
- d) Loi uniforme de mise en œuvre de la Convention sur la protection internationale des adultes (2019)
- e) Loi uniforme de mise œuvre de la Convention des Nations Unies sur la cession de créances dans le commerce international (2019)
- f) Loi uniforme de mise en œuvre de la Convention sur les accords d'élection de for (2019)
- g) Loi uniforme de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux (2019)

Lors de notre réunion de mars 2020, nous avons noté la mise en œuvre des produits de la CHLC dans deux provinces:

- Saskatchewan : Deux lois ont été adoptées en troisième lecture le 3 mars 2020 et ont reçu la sanction royale le 5 mars 2020 :
 - o Loi sur l'accès des fiduciaires à l'information numérique (projet de loi 176)
 - o Loi portant modification de la loi sur le mariage (projet de loi 175) (abrogeant la révocation du testament lors du mariage)
- Colombie-Britannique :
 - o Le projet de loi 7, la loi sur l'arbitrage, a reçu la sanction royale le 5 mars

Sous l'égide de Clark Dalton, nous continuerons à mettre à jour le "tableau 5" qui suit la mise en œuvre des lois uniformes de la CHLC.

En attendant notre réunion virtuelle du mois d'août, étant donné le temps limité dont nous disposons pour chaque item à l'ordre du jour, celui-ci sera axé sur les rapports relatifs aux lois uniformes et sur les commentaires relatifs aux questions importantes du

jour. Nous recevrons des rapports avec des projets de lois et des commentaires pour discussion et approbation:

- [Session conjointe] Divulgateion non consensuelle d'images intimes : Ce travail proposera un délit civil qui permettra aux victimes d'obtenir ce qu'elles souhaitent le plus : le retrait du contenu de l'internet. Merci à Clark Dalton QC, Peter Lown QC et Candace Whitney pour leur travail afin de faire avancer cet important projet. Merci à la Colombie-Britannique pour son soutien à la rédaction de la législation.
- Testaments électroniques : Merci à Peter Lown pour son travail qui a permis de maintenir ce projet sur les rails et à la contribution engagée des membres du comité.
- Financement par la foule/appels publics informels : Ce projet se concentre sur les nombreuses questions critiques qui se posent avec la croissance du financement populaire en ligne. Le comité de projet présentera un projet de loi et des commentaires pour approbation. Merci à Arthur Close QC (ancien directeur exécutif de la BCLI et ancien président de la CHLC 2001/02) pour son leadership sur ce projet et aux membres du comité pour leurs contributions aux discussions.

Des mises à jour sur le projet seront également présentées et discutées. Nous attendons avec impatience l'examen de la loi uniforme sur la compétence des tribunaux et le transfert des procédures et de la loi uniforme sur l'exécution des jugements, ordonnances et décisions canadiens. Le professeur émérite Joost Blom QC de la Allard School of Law de l'UBC dirige ce projet.

Rapports et mises à jour :

La réunion 2020 comprendra également une session avec du CGEGP afin d'obtenir l'avis des provinces et territoires sur d'éventuels projets futurs. Le CGEGP a travaillé sur une longue liste de propositions de projets et demandera aux représentants des administrations de venir à la réunion avec des commentaires sur l'intérêt de leur administration à voir la CHLC aborder chaque sujet.

Avant la pandémie de Covid-19, nous avons prévu un certain nombre de mises à jour et de discussions sur les comités et les projets, y compris un rapport du Comité de mise en œuvre de la section civile. Ce sujet et d'autres seront ajoutés aux réunions mensuelles du Comité directeur de la Section civile ou à la réunion de 2021

Alors que beaucoup d'entre nous sommes déçus de ne pas pouvoir participer à la réunion 2020 au Nunavut, et de devoir ensuite se réunir virtuellement en août, je cherche à trouver un point positif ... Bien que nous ayons besoin d'un contact en personne chaque année, peut-être que cette expérience ouvrira de nouvelles voies pour aider à engager des bénévoles et à faire avancer nos projets. Dans un premier temps, nous espérons que les rapports des groupes de travail pourront désormais inclure l'ensemble du groupe de travail lors de la présentation. La technologie à distance offre également la possibilité d'accroître la participation à la délégation de chaque administration, ce qui permettra de mieux faire connaître le travail de la CHLC.

J'attends avec impatience notre "réunion" en août 2020.

Ne manquez pas la réunion annuelle de 2020 !

La Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada tiendra sa 102e réunion annuelle du lundi 10 août au jeudi 13 août par vidéoconférence.

Nous nous réunirons ces jours-là de 12h00 à 15h15, heure de l'Est, et nous partagerons les informations sur la plateforme et la méthodologie pour rejoindre les sessions par courriel dès qu'elles seront disponibles.

Nous espérons vous voir en ligne au mois d'août !